



« Les khomeri », ça suffit !

Toutes et tous mobilisé-e-s contre la casse du droit du travail !

La loi EL KHOMRI est une complète remise en cause d'un siècle de tradition de droit du travail. Le code du travail est fait pour défendre le droit des humains au travail, la future loi veut l'adapter à l'entreprise.

Il s'agissait de protéger les salarié-e-s, il s'agirait maintenant de défendre les entreprises ! Il suffit pour s'en convaincre de lire l'article 1 de ce projet :

Article 1.- «Les libertés et droits fondamentaux de la personne sont garantis dans toute relation de travail. Des limitations ne peuvent leur être apportées que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.»

En clair, le bon fonctionnement de l'entreprise justifierait des atteintes aux droits fondamentaux des salarié-e-s !

Nous accusons haut et fort le gouvernement de céder au patronat et aux exigences des actionnaires pour remettre en cause les contrats de travail et les droits collectifs des travailleurs, ce qui aura comme conséquence d'accentuer la flexibilité, la concurrence entre travailleurs et donc la précarité des emplois. C'est aussi une claque à la jeunesse qui avait refusé le CPE.

La loi El Khomri, c'est :

- **Plafonner** les indemnités dues en cas de licenciement abusif
- **Faciliter** les licenciements économiques même dans les entreprises et groupes sans difficulté mais capables de déguiser la baisse d'activité...
- **Individualiser** les contrats de travail...
- **Remettre en cause** les statuts de la Fonction Publique...
- **Mettre en place** des accords d'entreprises qui primeraient sur les droits collectifs...
- **Flexibiliser** les horaires avec des journées de 12h00 et des semaines de 60h00...
- **Majorer** les heures supplémentaires à 10%...
- **Fractionner** les heures de repos...
- **Baisser** les salaires...
- **Supprimer** les temps d'astreinte...
- **Mettre en place** des référendums pour aller à l'encontre des droits des syndicats...
- **Etendre** les forfaits-jours...
- **Augmenter** le temps de travail des apprentis...
- **Supprimer** les Inspections du Travail et les Médecines du Travail

Dès que le projet de loi a été connu, les salarié-e-s ont exprimé spontanément leur mécontentement sur le contenu et leur opposition aux remises en cause du droit du travail et ont massivement signé la pétition sur internet, ce qui a contraint le gouvernement à repousser la présentation du texte au conseil des ministres.

La CGT se félicite de cette mobilisation et s'engage à tout mettre en œuvre pour qu'un mouvement social large et puissant se développe.



**Toutes et tous mobilisé-e-s
contre la casse du droit du travail !**

Ce projet n'est ni amendable, ni négociable.

***Retrait du projet de loi
El Khomeri-Hollande-Valls-MEDEF !***

TOUS ENSEMBLE ON S'ENGAGE DANS L'ACTION !

- **Premier rendez-vous mercredi 9 mars,**
- **et on continue le 10 avec les retraité-e-s,**
- **le 15 pour la défense et l'amélioration de la CCNT 66,**
- **le 22 négociations salariales dans la fonction publique,**
- **le 31 manifestation unitaire de grande ampleur.**

La CGT appelle à participer à tous les rassemblements locaux.

Pour la CGT :

**Faciliter les licenciements et insécuriser
les salarié-e-s, c'est NON !**

**Interdire les licenciements, renforcer les droits
des travailleurs-euses, c'est OUI !**

Renforcer la flexibilité, c'est NON !

**Diminuer le temps de travail et augmenter les salaires,
c'est OUI !**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :

